

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 avril 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1536)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE531

présenté par
M. Blein, rapporteur

ARTICLE 51

A début de l'alinéa 1, substituer aux mots :

« après la publication »,

les mots :

« à compter de la promulgation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.